

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **1^{er} mai 2023** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 6 personnes représentant le public

Absences motivées : Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

131-05-2023 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 1^{er} mai 2023 soit ouverte à 20 h.

132-05-2023 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 1^{er} mai 2023 soit et est adopté tel que présenté, en retirant les points suivants :

- 11.2 Demande d'aide financière – Fonds régions et ruralité volet 4 – Entente de vitalisation;
- 12.11 Appui au Club de motoneige Saint-Gabriel-de-Brandon – PAC rurales;

Et en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Embauche d'animateurs – Camp de jour estival 2023;
- 13.2 Embauche d'employé à la guérite du débarcadère – Gestion du lac Maskinongé;
- 13.3 Participation au Défi Pissenlits 2023.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

133-05-2023 3.1 Séance ordinaire du 3 avril 2023

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 soit et est adopté tel que présenté.

134-05-2023 3.2 Séance extraordinaire du 11 avril 2023

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2023 soit et est adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

135-05-2023 4.1 Adoption du règlement CV. 579-1 – Modification au règlement CV. 579 concernant les animaux – Retrait des demandes de dérogation

ATTENDU QUE les demandes de dérogation afin de garder un nombre de chiens supérieur à deux et un nombre de chats supérieur à deux avaient été mises en place avec l'adoption du règlement concernant les animaux CV. 489 le 3 août 2015, pour laisser un laps de temps aux citoyens afin de se conformer aux règlements mentionnant que nul ne peut garder, dans un logement ou sur le terrain où est situé ce logement ou dans les dépendances de ce logement, un nombre total de chiens supérieur à deux et un nombre total de chats supérieur à deux;

ATTENDU QUE désormais, le conseil ne fixera plus par résolution toute condition à laquelle un nombre supérieur de chiens ou de chats peuvent être gardés dans un logement;

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés pour le règlement CV. 579-1 modifiant le règlement CV. 579 concernant les animaux.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement CV. 579-1 modifiant le règlement CV. 579 concernant les animaux soit adopté tel que déposé.

136-05-2023 4.2 Adhésion définitive RREMQ

ATTENDU la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel, par sa résolution 088-03-2023, a pris la décision d'adhérer à ce régime, en adoptant la Convention collective des employés de la Ville de Saint-Gabriel;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a pris acte du Règlement du Régime de retraite des employés municipaux du Québec, daté du 11 juin 2012;

ATTENDU QUE les employés de la Ville de Saint-Gabriel ont été consulté sur la participation à ce régime et que plus de la moitié ont approuvé celle-ci.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Saint-Gabriel adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

QUE cette adhésion soit effective au 3 avril 2023;

QU'à compter de cette date l'ensemble des employés participe au volet à cotisation déterminée;

QUE la cotisation salariale soit fixée à 3 % du salaire admissible;

QUE la cotisation patronale soit fixée à 3 % du salaire admissible;

QUE madame Mireille Bibeau, directrice générale adjointe et trésorière, soit autorisé à attester pour et au nom de la Ville de Saint-Gabriel du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur du régime;

QUE madame Mireille Bibeau soit autorisé à transmettre à Desjardins, administrateur du volet à cotisation déterminée du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenues depuis la date d'adhésion du régime.

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT

5.1 Dépôt de la correspondance au 30 avril 2023

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 30 avril 2023 sous la cote « Bordereau no. 05-2023 ».

6. FINANCES

DÉPÔT

6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2023

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2023.

137-05-2023

6.2 Comptes à payer au 30 avril 2023

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 30 avril 2023, des chèques numéros 7332 à 7381 totalisant **136 159.36\$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 avril 2023, des chèques numéros 7301 à 7331 incluant les prélèvements mensuels des numéros 5237 à 5294 totalisant **261 044.50\$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

138-05-2023

6.3 Concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 934 100 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Gabriel souhaite emprunter par billets pour un montant total de **934 100 \$** qui sera réalisé le 8 mai 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
445	199 300 \$
C.V.425	734 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 mai 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 mai et le 8 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	168 700 \$	
2025.	177 300 \$	
2026.	186 400 \$	
2027.	195 900 \$	
2028.	205 800 \$	(à payer en 2028)
2028.	0 \$	(à renouveler)

139-05-2023

6.4 Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	1 ^{er} mai 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	8 mai 2023
Montant :	934 100 \$	Date d'émission :	8 mai 2023

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 mai 2023, au montant de 934 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code

municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

168 700 \$	4,55000 %	2024
177 300 \$	4,55000 %	2025
186 400 \$	4,55000 %	2026
195 900 \$	4,55000 %	2027
205 800 \$	4,55000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,55000 %

2 - CD DU NORD DE LANAUDIÈRE

168 700 \$	4,55000 %	2024
177 300 \$	4,55000 %	2025
186 400 \$	4,55000 %	2026
195 900 \$	4,55000 %	2027
205 800 \$	4,55000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,55000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

168 700 \$	4,95000 %	2024
177 300 \$	4,60000 %	2025
186 400 \$	4,35000 %	2026
195 900 \$	4,35000 %	2027
205 800 \$	4,30000 %	2028

Prix : 98,91200 Coût réel : 4,78925 %

N/Réf. : 52080 - 12

Date d'émission : 8 mai 2023

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique qu'il y a égalité entre des soumissions déposées. Celles-ci présentant les conditions les plus avantageuses, le ministre des Finances a procédé à un tirage au sort afin de sélectionner le soumissionnaire gagnant parmi les offres ex aequo, conformément au processus prévu dans de telles circonstances. À la suite de ce tirage au sort, la soumission gagnante est celle déposée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Saint-Gabriel accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 8 mai 2023 au montant de 934 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 445 et C.V.425. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

140-05-2023 8.1 Soumissions – Réfection de pavage pour stationnements et segment de rue

ATTENDU QUE monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics, à déposer dans le SEAO l'invitation à soumissionner pour la réfection du pavage aux trois emplacements suivants :

- Stationnement de l'hôtel de ville;
- Stationnement municipal à la Source de vie;
- Segment de la rue Beausoleil, entre la rue St-Georges et le Centre sportif et culturel de Brandon;

ATTENDU QUE la réception et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 avril 2023, à 11 h.

ATTENDU QUE le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Nom du soumissionnaire	Total (taxes incluses)
Pavage JD inc.	86 236.43 \$
Construction & Pavage Généreux inc.	60 477.78 \$
Asphalte Lanaudière	59 402.70 \$

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE compte tenu l'analyse des soumissions, l'offre d'Asphalte Lanaudière, au montant de **59 402.70 \$** (taxes incluses), soit acceptée.

141-05-2023 8.2 Embauche de PPP – Saison 2023

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'embauche de quatre (4) salariés hors-plancheur d'emploi pour la saison 2023, dont les noms figurent plus-bas, soit autorisée :

- ✓ Philippe-Emmanuel Brais;
- ✓ Michel Bastarache;
- ✓ Paolo St-Gelais;
- ✓ Alexandre Coutu;

QUE ces employés débutent le 1^{er} mai 2023, excepté Philippe-Emmanuel Brais qui a débuté le 17 avril 2023;

QU'ils soient rémunérés selon la convention collective en vigueur et soient sous l'autorité du directeur des travaux publics, Simon Gariépy.

142-05-2023 **8.3 Soumissions – Différents couvercles pour la réfection de pavage**

ATTENDU QU'il y aura réfection de la couche d'usure de pavage de la route 347;

ATTENDU QUE les couvercles sanitaires appartiennent à la ville;

ATTENDU QUE ces couvercles ne sont pas ajustables et conduiraient à une usure prématurée de la nouvelle couche d'usure;

ATTENDU QU'il faut procéder à l'achat de couvercles ajustables;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Nom du soumissionnaire	Total (excluant les taxes)
Groupe Brunet / Béton Brunet Ltée	34 474.98 \$
Huot	41 628.24 \$

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Sylvie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE compte tenu l'analyse des soumissions, l'offre du Groupe Brunet / Béton Brunet Ltée, au montant de **34 474.98 \$** (excluant les taxes), soit acceptée;

QUE cette dépense soit payée par le règlement CV. 576, règlement relatif à la dépense et l'emprunt de **1 600 000 \$** pour l'exécution de travaux de pavage, de trottoirs dans certains secteurs et du déplacement d'une partie du chemin du Domaine sur une longueur de 165 mètres pour l'aqueduc, le sanitaire et le pluvial, la chaussée et la bordure de rue, la correction de deux raccordements et l'ajout de compteurs d'eau.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

143-05-2023 **9.1 Mandat à EXP – Analyse de l'ajout d'équipement à l'usine d'épuration des eaux usées**

ATTENDU QUE la ville doit analyser l'ajout d'équipement à l'usine de traitement des eaux usées améliorant la performance épuratoire en vue d'une demande d'aide financière au PRIMEAU;

ATTENDU QUE cette analyse réfère directement aux démarches de respect des nouvelles exigences reliées à l'attestation d'assainissement municipal.

ATTENDU l'offre de service reçu de la firme EXP.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE la firme EXP soit mandatée pour effectuer l'analyse de l'ajout d'équipement à l'usine de traitement des eaux usées améliorant la capacité volumétrique épuratoire en vue d'une demande d'aide financière PRIMEAU.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

144-05-2023 10.1 Demande de pont payant – Ambulance St-Gabriel

ATTENDU la demande d'Ambulance St-Gabriel pour tenir un pont payant au profit de la Clinique de pédiatrie de Lanaudière, mercredi le 10 mai 2023 de 10 h à 14 h, lors de la journée du Grand McDon, à l'angle des rues St-Gabriel et St-Cléophas;

ATTENDU QUE le responsable est déjà en lien avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable à ce sujet.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE la tenue d'un pont payant soit autorisée à Ambulance St-Gabriel mercredi le 10 mai 2023 de 10 h à 14 h, à l'angle des rues St-Gabriel et St-Cléophas;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que la Sûreté du Québec et le ministère des Transports et de la Mobilité durable l'autorisent également;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, aux services incendie et ambulanciers ainsi qu'au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

145-05-2023 10.2 Aide financière – Source de vie St-Gabriel

ATTENDU QUE la Source de vie St-Gabriel sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à l'achat des denrées alimentaires pour les paniers de dépannage alimentaire hebdomadaire;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **2 500 \$**.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de l'ordre de **2 500 \$** à la Source de vie St-Gabriel.

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

146-05-2023 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 30 avril 2023

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 30 avril 2023.

RETIRÉ 11.2 Demande d'aide financière – Fonds régions et ruralité volet 4 – Entente de vitalisation

147-05-2023 11.3 Avis de motion – Règlement CV. 584 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-24, H-24-A et H-17

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Richard Blouin, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption le projet de règlement CV. 584 modifiant le règlement de zonage CV. 195 à la zone C-24, H-24-A et H-17.

148-05-2023 11.4 Dépôt du premier projet de règlement CV. 584 – Modification au règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-24, H-24-A et H-17

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et lequel porte sur le projet de règlement CV. 584 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-24, H-24-A et H-17.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement CV. 584 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-24, H-24-A et H-17 soit adopté tel que déposé.

149-05-2023 11.5 Avis de motion – Règlement CV. 585 modifiant le règlement CV. 447 relatif au PIIA

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Christian Paquin Coutu, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption le projet de règlement CV. 585 modifiant le règlement CV. 447 relatif au plans d'implantation et d'intégration architecturale.

150-05-2023 11.6 Dépôt du premier projet de règlement CV. 585 – Modification du règlement CV. 447 relatif au PIIA

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et lequel porte sur le projet de règlement CV. 585 modifiant le règlement CV. 447 relatif au plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement CV. 585 modifiant le règlement CV. 447 relatif au plans d'implantation et d'intégration architecturale soit adopté tel que déposé.

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

151-05-2023 12.1 Demande de fermeture de rue – Cible Famille Brandon

ATTENDU la demande faite par Cible Famille Brandon dans le cadre de leur assemblée générale annuelle qui aura lieu jeudi le 15 juin 2023 sous forme de pique-nique dans le parc juste en face de l'organisme;

ATTENDU QUE la ville supporte cet organisme de la famille dans toutes ses activités.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE la circulation automobile sur la rue Monday, de la rue Dequoy à la rue St-Joseph, soit fermée jeudi le 15 juin 2023 de 17 h à 19 h afin d'assurer la sécurité des membres et de leurs enfants;

QUE la ville prête dix barricades à l'organisme;

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec, aux services incendie et ambulancier qui couvrent le territoire de la Ville de Saint-Gabriel.

152-05-2023 **12.2 Avis de motion du règlement CV. 577-1 – Modification au règlement CV. 577 relatif à l'accès, l'utilisation et le bon ordre à la Plage de Saint-Gabriel**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Christian Paquin Coutu, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement CV. 577-1 modifiant le règlement CV. 577 relatif à l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel.

153-05-2023 **12.3 Dépôt du premier projet de règlement CV. 577-1 – Modification au règlement CV. 577 relatif à l'accès, l'utilisation et le bon ordre à la Plage de Saint-Gabriel**

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées au règlement CV. 577 relatif à l'accès, l'utilisation et le bon ordre à la Plage de Saint-Gabriel;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné pour le règlement CV. 577 relatif à l'accès, l'utilisation et le bon ordre à la Plage de Saint-Gabriel;

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement CV. 577-1 modifiant le règlement CV. 577 relatif à l'accès, l'utilisation et le bon ordre à la Plage de Saint-Gabriel soit adopté tel que déposé.

154-05-2023 **12.4 Aide financière – FADOQ St-Gabriel-de-Brandon**

ATTENDU QUE la FADOQ St-Gabriel-de-Brandon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à payer leurs frais locatifs;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **2 400 \$**.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de l'ordre de **2 400 \$** à la FADOQ St-Gabriel-de-Brandon.

155-05-2023 **12.5 Aide financière – Club de pétanque St-Gabriel-de-Brandon**

ATTENDU QUE le Club de pétanque St-Gabriel-de-Brandon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à payer leurs dépenses régulières (entretien du terrain, soirée méritas, location de salle, musique, etc.);

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **300 \$**.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de l'ordre de **300 \$** au Club de pétanque St-Gabriel-de-Brandon.

156-05-2023 12.6 Remboursement de 35 % – Hockey, parkour, danse et karaté

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre les chèques suivants, représentant un montant de ristourne de 35 % des frais d'inscriptions pour les jeunes demeurant à la Ville de Saint-Gabriel :

- Un chèque de **2 940 \$** à l'ordre du Hockey mineur St-Gabriel pour l'inscription de 17 jeunes pour la saison 2022-2023;
- Un chèque de **150 \$** à l'ordre de Mélanie Lajoie pour l'inscription d'Antoine Robitaille chez Hopla École Acrobatique (parkour) pour la session d'hiver 2023;
- Un chèque de **112.65 \$** à l'ordre de Mélanie Lajoie pour l'inscription d'Emmie Robitaille chez Hopla École Acrobatique (parkour) pour la session d'hiver 2023;
- Un chèque de **78.50 \$** à l'ordre de Sylvanie Bourget pour l'inscription d'Océane Bourget à l'École de danse Mélanie Poirier (danse pré-jazz) pour la session d'hiver 2023;
- Un chèque de **130 \$** à l'ordre de Sylvanie Bourget pour l'inscription de Charlie Bourget Lefrancois chez Yosanyu (karaté) pour l'année 2022;
- Un chèque de **130 \$** à l'ordre de Sylvanie Bourget pour l'inscription d'Olivia Bourget Lefrancois chez Yosanyu (karaté) pour l'année 2022.

157-05-2023 12.7 Réservation du terrain de balle – Écoles primaires

ATTENDU la demande de madame Patrica Préville pour que les écoles primaires de la ville aient accès au terrain de balle lundi le 12 juin 2023, dans le but d'y installer les parcours mobiles de l'entreprise 45 Degrés Nord.

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE le terrain de balle soit réservé aux écoles primaires de la ville, lundi le 12 juin 2023, pour installer les parcours mobiles de l'entreprise 45 Degrés Nord;

QUE la ville appuie les écoles primaires en leur offrant l'accès au terrain de balle, aux toilettes et au casse-croute gratuitement, ainsi qu'en leur prêtant quelques tables de pique-nique.

158-05-2023 12.8 Protocole d'entente Jolibeach – Addenda

CONSIDÉRANT la résolution 070-03-2022, adoptée par la Ville de Saint-Gabriel le 7 mars 2022, à l'effet de mettre sur pied une entente avec Jolibeach pour des ligues de volley-ball;

Brandon, mandataire de l'Entente inter municipale relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection de l'environnement, les dépenses de fonctionnement, en plus des dépenses non récurrentes suivantes pour l'année 2023 :

1. Une dépense d'environ mille cinq cents dollars (1 500 \$) en publicité et papeterie de toute sorte;
2. Une dépense d'environ cinq mille dollars (5 000 \$) pour l'achat de vignettes;

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES COMITÉ DU LAC MASKINONGÉ 31 décembre 2022			BUDGET 2023
FOURNISSEURS	# GL	MONTANT	BUDGET
SURPLUS ANNÉE ANTÉRIEURE		63 327.74 \$	24 961.08 \$
SURPLUS APRÈS AJUSTEMENT FIN D'ANNÉE		63 327.74 \$	24 961.08 \$
DÉPENSES			
Salaires + avantages sociaux	55134 50141	63 267.62 \$	60 000.00 \$
Frais de déplacement	55134 50310	1 278.39 \$	1 280.00 \$
Frais de poste	55134 50321	222.69 \$	222.69 \$
Cellulaire guérite	55134 50331	271.84 \$	408.72 \$
Publicité	55134 50349	475.81 \$	500.00 \$
Honoraire professionnel - tests d'eau (cadets)	55134 50411	804.30 \$	
Administration et informatique (Sport plus + internet guérite)	55134 50414	2 408.12 \$	2 500.00 \$
Assurance motomarine - ponton- zodiac	55134 50425	406.57 \$	500.00 \$
Assurance bouées	55134 50429	356.43 \$	375.00 \$
Formation coordonnatrice	55134 50454		
Immatriculation	55134 50455	180.43 \$	200.00 \$
Location salle	55134 50511		
Ent. bâtisse débarcadère (loc. toilette)	55134 50522	12 478.21 \$	2 500.00 \$
Entr. Embarcation	55134 50525	2 651.86 \$	2 500.00 \$
Location divers(toilette, ceinture)	55134 50529	616.83 \$	300.00 \$
Aliments et boissons	55134 50610		
Essence bateau	55134 50631	3 207.25 \$	3 182.96 \$
Achat art. quinc. - lac maskinongé	55134 50641	17 386.65 \$	2 500.00 \$
Papeterie	55134 50670	2 673.34 \$	5 600.00 \$
Électricité - débarcadère	55134 50681	728.94 \$	600.00 \$
Bâtiments - Gestion Lac Maskinongé	55134 50722		
Firme comptable pour étude structure financière			8 000.00 \$

Achat équipement (4 bouées)	55134 50725	90 979.20 \$	
Frais TPV	55134 50899	1 757.77 \$	1 800.00 \$
Contribution admin. Mun. Gestion Lac Maskinongé	55134 50959	1 340.02 \$	1 500.00 \$
Découvert de caisse	55134 50985	9.92 \$	9.92 \$
Contribution Mun.St-Gabriel-de-Br - bouées (Ress. Humaines)	55134 52959	19 649.67 \$	5 000.00 \$
Cont. Ville St-Gabriel-Gestion bouées/quai	55134 54959		
2023 base béton élec. Barrières, tapis de béton, gravier	trav. Accès quais		30 000 \$
Total des dépenses		223 151.86 \$	129 479.29 \$
REVENUS			
Revenus - Comité lac Maskinongé	55169 50000	117 420.00 \$	120 000.00 \$
Aide financière - Subv. Aménagement. Débarcadère (à venir)	55169 50000	38 024.64 \$	0.00 \$
Aide financière - Station de lavage	55169 50000	2 630.00 \$	0.00 \$
Aide financière - Embarcation	55169 50000	26 509.38 \$	
Intérêts sur ET1 - Placement (inclus dans placement)	55169 57000	201.18 \$	
Aide financière – vente embarcations	à venir		13 000.00 \$
Total des revenus		184 785.20 \$	133 000.00 \$
SURPLUS/DÉFICIT AU 31 DÉC. 2022		-38 366.66 \$	3 520.71 \$
SURPLUS TOTAL 31 DÉCEMBRE 2022		24 961.08 \$	28 481.79 \$

162-05-2023 12.13 Mise en vente de deux embarcations nautiques – Gestion du lac Maskinongé

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE deux embarcations soient mises en vente, et ce, sans aucune responsabilité ni garantie de la part de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon :

- Bateau Smapro usagé 1998 U155 #QCU15505H798 (moteur Mercury 50H);
- Motomarine Sea-doo 2015 Spark2UP 900HO (3 cylindres) #YDV42701C515.

13. VARIA

163-05-2023 13.1 Embauche d'animateurs – Camp de jour estival 2023

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'embauche de six (6) animateurs pour le camp de jour de la saison estivale 2023, au taux horaire spécifié plus bas, soit autorisée par ce conseil :

- ✓ Fanny Meunier, animatrice – 1^{re} année, au taux horaire de **15.25 \$**;
- ✓ Alyana Poirier, animatrice – 1^{re} année, au taux horaire de **15.25 \$**;
- ✓ Mélodie Richard, animatrice – 1^{re} année, au taux horaire de **15.25 \$**;
- ✓ Maika Poudrier, animatrice – 1^{re} année, au taux horaire de **15.25 \$**;
- ✓ Mégane Lapointe, animatrice – 1^{re} année, au taux horaire de **15.25 \$**;
- ✓ Dave Majeau, animateur – 1^{re} année, au taux horaire de **15.25 \$**.

164-05-2023 13.2 Embauche d'employé à la guérite du débarcadère – Gestion du lac Maskinongé

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'embauche de Mme Christine Bouvier à la guérite du débarcadère du rang Saint-Augustin soit accepté, aux conditions établies avec la candidate. Les coûts seront assumés à même le budget de la Gestion du lac Maskinongé.

165-05-2023 13.3 Participation au Défi Pissenlits 2023

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu par la communauté scientifique que laisser fleurir les pissenlits au printemps est une action concrète et vitale pour les pollinisateurs. Les pissenlits sont parmi les premières fleurs à éclore et représentent donc une source de nourriture (pollen et nectar) importante pour leur survie après la période hivernale. Rappelons que les insectes pollinisateurs assurent le tiers du garde-manger mondial par leurs précieux services de pollinisation (fruits, légumes, etc.) et qu'ils subissent actuellement un taux d'extinction sans précédent, notamment en raison de l'utilisation de pesticides, de la perte d'habitat et des impacts reliés aux changements climatiques.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville appuie la campagne du Défi Pissenlits 2023 et annonce son adhésion à celle-ci;

QUE la ville adhère au Défi Pissenlits 2023 lancé à l'échelle du Québec pour sa troisième année consécutive;

QUE la trésorière soit autorisée à verser 100 \$ pour y adhérer en tant que membre privilège.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

166-05-2023 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 1^{er} mai 2023 soit levée à 21h20.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 2^e jour de mai 2023.

Gaétan Gravel
Maire